

# Le St-Seurinois

**L'info locale**

Juillet 2023

**Les actualités locales**

Page 5

**La vie de nos associations**

Page 6

***Et nos rubriques habituelles ...***

***Les commémorations et activités***

***Les projets et travaux en cours***

***La photo du semestre***

***La fiscalité locale***

***Conseils pratiques***

***Agenda***





## Appel aux Maires de France

### Lu par Mme Le Maire, le 3 juillet 2023

« Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer, le moment venu, toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales.

En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre, mardi dernier, a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie, le jour même, de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui traduit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent, en premier lieu, l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par la destruction d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Par l'effet délétère des images et des réseaux sociaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternations le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, il ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les Maires de France appellent donc l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est de sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part, dans la responsabilité et le calme, pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et, inlassablement, de reconstruire la cohésion dont notre Nation a tant besoin. »

# Budget, fiscalité locale 2022

Le conseil municipal a examiné le compte administratif de clôture 2022, lors de la réunion du 3 avril 2023, et a décidé à l'unanimité les reports suivants :

Au compte 1068 la somme de 16 647,58 €

Au compte 002 (solde investissement) la somme de 100 000 €

D'autre part, le conseil a décidé de reconduire pour 2023 le même montant des trois taxes (taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti, C.F.E.)

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
Intitulés	Budget N-1	CA 2022
010 - Stocks	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	115 099,00 €	32 300,25 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours (travaux)	60 000,00 €	54 173,43 €
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS</b>	<b>178 099,00 €</b>	<b>86 473,68 €</b>
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 794,30 €	12 469,30 €
020 - Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €
<b>DÉPENSES FINANCIERES</b>	<b>22 794,30 €</b>	<b>12 469,30 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>200 893,30 €</b>	<b>98 942,98 €</b>
040 - Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CUMUL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>200 893,30 €</b>	<b>98 942,98 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		
Intitulés	Budget N-1	CA 2022
010 - Stocks	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	36 875,62 €	21 796,87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	50 000,00 €
20 - Immobilisation incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €
<b>RECETTES D'ÉQUIPEMENTS</b>	<b>86 875,62 €</b>	<b>71 796,87 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	38 263,83 €	44 645,59 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €	0,00 €
<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>39 063,83 €</b>	<b>44 645,59 €</b>
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>125 939,45 €</b>	<b>116 442,46 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	987,46 €	0,00 €
040 - Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	2 099,00 €	2 099,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 086,46 €</b>	<b>2 099,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>129 025,91 €</b>	<b>118 541,46 €</b>
001 - Excédent N-1 reporté	71 867,39 €	71 867,39 €
<b>CUMUL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>200 893,30 €</b>	<b>190 408,85 €</b>

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
Intitulés	Budget N-1	CA 2022
011 - Charges à caractère général	160 396,77 €	93 871,37 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 670,65 €	128 670,65 €
014 - Atténuations de produits	33 549,00 €	33 549,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	47 645,00 €	44 217,86 €
<b>DÉPENSES DE GESTION DE SERVICE</b>	<b>370 261,42 €</b>	<b>300 308,88 €</b>
66 - Charges financières	1 192,94 €	1 192,94 €
67 - Charges exceptionnelles	3 400,00 €	2 943,15 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	750,00 €	425,14 €
022 - Dépenses imprévues	20 229,35 €	0,00 €
<b>DÉPENSES FINANCIERES</b>	<b>25 542,29 €</b>	<b>4 531,23 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>395 803,71 €</b>	<b>304 840,11 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	987,46 €	0,00 €
042 - Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	2 099,00 €	2 099,00 €
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 086,46 €</b>	<b>2 099,00 €</b>
<b>CUMUL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>398 890,17 €</b>	<b>306 939,11 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Intitulés	Budget N-1	CA 2022
013 - Atténuations de charges	400,00 €	1 199,69 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes	18 600,00 €	19 552,01 €
73 - Impôts et taxes	136 437,00 €	148 223,93 €
74 - Dotations, subventions et participations	113 268,00 €	119 029,17 €
75 - Autres produits de gestion	30 050,00 €	33 268,08 €
<b>RECETTES DE GESTION DU SERVICE</b>	<b>298 755,00 €</b>	<b>321 272,88 €</b>
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	2 178,64 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	135,17 €	135,17 €
<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>135,17 €</b>	<b>2 313,81 €</b>
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>298 890,17 €</b>	<b>323 586,69 €</b>
040 - Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	0,00 €	0,00 €
043 - Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect°	0,00 €	0,00 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>298 890,17 €</b>	<b>323 586,69 €</b>
002 - Excédent N-1 reporté	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>CUMUL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>398 890,17 €</b>	<b>423 586,69 €</b>

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		71 867,39 €		100 00,00 €		171 867,39 €
Opérations de l'exercice	98 942,98 €	118 541,46 €	306 939,11 €	323 586,69 €	405 882,09 €	442 128,15 €
<b>TOTAUX</b>	<b>98 942,98 €</b>	<b>190 408,85 €</b>	<b>306 939,11 €</b>	<b>423 586,69 €</b>	<b>405 882,09 €</b>	<b>613 995,54 €</b>
Résultats de clôture		91 465,87 €		116 647,58 €		208 113,45 €

# Investissements 2022

. Travaux « Maison pour tous »	
Plomberie	2 416,15 €
Electricité	6 691,20 €
Charpente / couverture	5 700,00 €
Menuiseries extérieures	7 411,99 €
Tranchées raccordement	2 106,00 €
Carrelage / faïence	5 044,80 €
Plâtrerie / Menuiseries int.	8 932,08 €
Charpente métallique	12 580,01 €
Peinture	3 291,20 €
Mobilier	1 208,50 €
. Remplacement convecteurs mairie	7 262,40 €
. Remplacement convecteurs école / garderie	1 104,00 €
. Remplacement convecteurs logement com. «3 rue de la Maréchalerie »	2 879,80 €
. Remplacement huisseries mairie et salle conseil	15 746,93 €
. Aménagement bureaux Mairie	
- coin cuisine	1 255,20 €
- plafond tendu entrée	1 477,44 €
. Achat complément de protection (Extincteurs, plan d'évacuation)	1 365,98 €



Pour aider les citoyens dans leurs démarches administratives relatives à l'emploi, la santé, la retraite, la déclaration de revenus, un lieu unique dédié à ce service public de proximité a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 58 route des Etangs à Villefranche de Lonchat.  
**franceservices@cdcmmg.fr**

## Actualités locales

### La bibliothèque

La bibliothèque est désormais disponible pendant les heures d'ouverture de la mairie, en libre accès pour les administrés.

#### Heures d'ouverture :

Lundi: 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 12h30

Vendredi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00



## Repas des aînés

Le dimanche 12 mars, le traditionnel repas des aînés s'est déroulé dans la salle municipale. Après un kir apéritif, le traiteur choisi a régalé les participants avec un repas complet et de saison.



## Commémoration du 8 mai 1945

La commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, s'est déroulée, en fin de matinée, devant le Monument aux Morts de la commune.

Madame le Maire, quelques élus et administrés se sont recueillis en mémoire des morts de la commune.



## Journée participative



Il faisait plutôt beau, ce samedi 25 mars, pour la nouvelle édition de la journée participative citoyenne.

Une vingtaine d'habitants se sont retrouvés devant la Mairie, pour prendre un café, avant de démarrer les travaux de nettoyage des berges.

La plage vers le pont menant à Pessac nécessitait une intervention rapide en raison d'arbres tombés, empêchant l'accès au chemin des berges.

Les tronçonneuses n'ont pas tardé à vrombir dans l'air matinal et le travail de coupe et de stockage des tas de bois s'est effectué rapidement. Un gros tronc faisant office de banc a été laissé sur place.

Après un apéritif offert par la Mairie et un repas tiré du sac, les travaux ont repris, cette fois au niveau de l'empellement des Granges, pour finir de dégager cette zone.



## Formation premiers secours

Le 14 juin, deux agents communaux et trois élus ont participé à la formation aux premiers secours (PSC1) avec la Croix-Rouge.



## Fête cantonale du 23 juillet

Cette année, St-Seurin a choisi le thème des moulins pour le char qui représentera la commune lors de la fête cantonale du 23 juillet prochain.

Une équipe d'une dizaine de bénévoles s'active depuis plusieurs semaines, pour préparer le char.

Il s'agit de construire de toutes pièces un moulin (avec des ailes qui tournent !!) et de décorer le tour du char avec force bambous et cartons décorés, sans oublier quelques jardinières fleuries.

L'équipe se retrouve régulièrement le samedi matin pour travailler d'arrache-pied afin que tout soit prêt, dans les temps impartis.

Ils espèrent que leur réalisation valorisera la commune, lors du défilé qui traversera les rues de Villefranche-de-Lonchat.



## Les associations

### Comité des fêtes

#### Soirée théâtre

Les manifestations de ce semestre ont débuté par une soirée théâtrale proposée par les Tréteaux de Thalie, qui ont joué « Allez les jaunes ! » le 15 avril.

Le public présent a pu profiter de ce spectacle divertissant et rire aux déboires de Jacky et sa femme Véronique.



## Marché gourmand du 17 juin

La météo a quelque peu perturbé le marché gourmand prévu le samedi 17 juin devant la Mairie.

Heureusement, la pluie n'est arrivée qu'en fin de soirée et les convives ont pu se régaler d'entrecôtes et autres mets proposés par différents stands dans une bonne ambiance.



## Les amis de Prats Randonnées pédestres

L'association organise régulièrement des randonnées ouvertes à tous.

Le dimanche 14 mai, une sortie avec pique-nique a été organisée dans les bois de Saint-Quentin de Caplong.

## Vide-grenier du 16 avril

Un vidé grenier et un marché artisanal se sont tenus à Prats. Ce grand déballage le long de la rivière a bénéficié d'un soleil ardent. Les nombreux exposants et badauds ont dû rivaliser d'ingéniosité pour ne pas attraper de coups de soleil.



## Prats fait tâche d'huile

La seconde édition du concours de peinture « Prats fait tâche d'huile » qui devait se dérouler au bord de la rivière le 24 juin a été annulé et sera organisé le 10 septembre.

## Amicale laïque

### Repas du 5 février

Ce repas s'est déroulé dans la salle des fêtes ; les convives se sont retrouvés dans une ambiance festive.

### Concours de pétanque

Deux concours de pétanque triplète ont été organisés ce semestre à Saint-Seurin de Prats :

L'un le 8 avril, suivi d'un apéritif dînatoire.

L'autre le 10 juin, suivi d'un repas.



## Terre de Montaigne

Un seul dîner débat s'est déroulé ce semestre :

Le 28 janvier, à la suite de l'assemblée générale de l'association, M. Daniel Sacotte a présenté une conférence sur le thème « Espace, une brève histoire d'une révolution ».

La rencontre prévue le 25 mars avec M. Alain Baraton n'a, hélas, pas pu avoir lieu à cette date. Elle est reportée au samedi 23 septembre 2023.

***Activités, manifestations dans les communes voisines***  
***Retrouvez quelques informations concernant ces communes sur notre site***

# Actions et travaux en cours

## Logements communaux

Les travaux ont été réalisés dans les logements communaux :

- remise en état du logement situé 9 rue du Périgord: travaux de peinture et installation d'une chaudière à condensation (gaz) et travaux afférents pour la substituer à une chaudière au fioul.
- travaux de réfection complète de la salle de bains du logement situé 28 route de Prats.

## Square Elie Faure

L'embellissement et l'aménagement du square ont été réalisés :

- . installation d'un banc,
- . nettoyage et peinture de la table, de la jardinière
- . pose d'assises métalliques sur les tabourets repeints autour de celle-ci,
- . plantation d'un saule pleureur et de deux rosiers.



## La photo du semestre

*Reconnaissez-vous cet endroit ?*



## Extérieurs de la Mairie

Plantations de vivaces dans les vasques autour de la Mairie et déplacement d'un vieux banc au bord du terrain de pétanque.

## Ecole

Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie à l'école. Les enfants peuvent arroser leur petit potager de manière écologique.



## Eglise

Durant la fin janvier et début février, les travaux d'injection de résine expansive en profondeur (3,5 m maximum) ont eu lieu au pied de l'église.

Ce procédé a pour but :

- d'améliorer la portance moyenne du sol d'assise des fondations traitées,
- de limiter le phénomène de déshydratation/réhydratation des formations à dominante argileuse.

Le coût total de ces travaux d'un montant de 28 947,10 €, sera financé par l'Etat à hauteur de 40 %.





# Quelques Informations pratiques

## Chute d'arbres, arbres morts

Suite à la canicule de 2022, de nombreux arbres ont péri. Un bon entretien permet de prévenir, dans la mesure du possible, les chutes, mais aussi de rendre vos arbres plus forts face aux intempéries.

Si une chute d'arbre endommage votre habitation ou la toiture de votre voisin, mieux vaut avoir pris vos précautions, pour être bien couvert.

Un de vos arbres s'est abattu sur une habitation voisine et a occasionné d'importants dégâts :

- . Si la chute fait suite à une tempête, votre voisin sera indemnisé par son propre assureur,
- . Si la chute est liée à un mauvais entretien, vous serez tenu responsable des dégâts. C'est alors la responsabilité civile de votre assurance habitation qui prendra en charge les dégâts de votre voisin.

Et qu'en est-il si un de vos arbres s'abat sur votre maison ?

- . Si la chute fait suite à une tempête, vous serez indemnisé par votre assureur habitation au titre de la garantie tempête.
- . Si la chute est liée à un mauvais entretien, vous ne serez pas systématiquement indemnisé par votre assureur habitation. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance.

## Travaux, nuisances sonores

**Rappel :** Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuse, bétonnière, tronçonneuse, perceuse, ne peuvent avoir lieu que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## Accès aux terrain, entretien des voiries (buses)

Il est rappelé que l'entretien des buses est du ressort des propriétaires des terrains sur lesquels ces ouvrages sont installés. Il faut veiller à ce que rien n'obstrue ces ouvrages, afin que l'eau puisse correctement s'écouler en cas de fortes intempéries.

## USTOM, horaires et jours d'ouverture

### Déchèterie

	15/06 au 15/09	2/01 au 14/06 16/09 au 31/12
La Réole, Pineuilh, Saint Magne	7h - 14h	9h à 12h 13h à 17h
Gensac, Rimons, Sauveterre	7h à 12h 12h30 à 14h	9h-12h / 14h-16h

24 et 31 décembre : fermeture à 12h30  
Fermeture de toutes les déchèteries en 2023 :  
les 9 mars, 8 juin, 5 octobre et 7 décembre

	15/06 au 15/09	16/09 au 14/06
Magasin (mercredi et samedi)		9h-12h30 / 13h30-16h
Apport (tous les mercredis et le 1 <sup>er</sup> samedi du mois)	7h30 - 13h	9h-12h / 14h-16h

Fermeture de la Recyclerie du 05 au 18 juin 2023

**LA TIQUE VIT ICI soyez vigilants !**

FORÊTS HERBES HAUTES PARCS ET JARDINS

MÊME EN PIQUE-NIQUE, LA TIQUE PIQUE !

**ÉVITER LES PIQÛRES**  
avant et après une activité en nature

**AVANT**

- Utiliser un répulsif en respectant les contre-indications
- Porter des habits couvrants
- Inspecter le corps
- Prendre une douche
- Mettre ses vêtements à laver

**APRÈS**

**EN CAS DE PIQÛRE**  
après une activité en nature

- Ôter la tique avec un tire-tique et désinfecter la peau avec un antiseptique
- Surveiller l'apparition d'une plaque rouge qui s'étend en cercle

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA TIQUE ET LA MALADIE DE LYME : SCANNER LE QR CODE

FRANCE LYME, ARS, etc.

## La Mairie

5 route de Prats 24230 Saint-Seurin de Prats

Tél. 05 53 58 62 44

Site : [saint-seurin-de-prats.com](http://saint-seurin-de-prats.com)

Mail : [mairie-st-seurin-de-prats@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-seurin-de-prats@wanadoo.fr)



Ouverture au public:

Lundi: 9h00-12h30 & 14h00-17h00

Mercredi: 9h00-12h30

Vendredi: 9h00-12h00 & 14h00-18h00

Secrétaire de Mairie Sarah PEYRUCHAUD

Permanence de Mme Le Maire, tous les lundi-matin

## Contacts, liens utiles

Préfecture de la Dordogne ([dordogne.gouv.fr](http://dordogne.gouv.fr))

Conseil Départemental Dordogne-Périgord ( [dordogne.fr](http://dordogne.fr))

Communauté des communes

Montaigne Montravel et Gurson ([cdcmontaignemontravelgurson.fr](http://cdcmontaignemontravelgurson.fr))

Tourisme en pays Foyen ([paysfoyen.fr](http://paysfoyen.fr))

Agenda Castillon Pujols ([tourisme.castillonpujols.fr](http://tourisme.castillonpujols.fr))

Syndicat mixte des eaux de la Dordogne (S.M.D.E.24) ([smde24.fr](http://smde24.fr))

Syndicat électrique de la Dordogne (S.D.E. 24) ([sde24.fr](http://sde24.fr))

Collecte des déchets (U.S.T.O.M.) ([ustom.fr](http://ustom.fr))

Journal d'informations locales édité par la Mairie

Rédaction Isabelle GUIHENEUF, Mise en page Hervé BIERNE

Tél. 07 83 94 86 38 & 06 86 92 04 32 Mail: [saint-seurinois@gmail.com](mailto:saint-seurinois@gmail.com)

*Ce journal est avant-tout le votre !*

*N'hésitez-pas à faire part aux rédacteurs de vos commentaires et suggestions  
aux téléphones et mails prés-cités*

*Une édition numérique de ce journal, et des précédents semestres sont disponibles,  
en version pdf, sur le site de la commune.*

*(imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique)*

